



Public cible

Tout personne impliquée dans un projet de mise en œuvre, que ce soit en qualité de conseiller technique, membre d'un groupe de travail, représentant d'une instance officielle ou d'un groupe d'intérêts.

CONTENU & OBJECTIFS

Les présentes directives expliquent brièvement les plus importantes mesures de prévention des conflits entre libéristes et animaux sauvages. Le but est de parvenir à des accords volontaires permettant d'éviter de tels conflits. Leur mise en œuvre dans un cadre légal n'est mentionnée que marginalement.

Il n'existe pas de « solution miracle » susceptible d'être appliquée partout et en toutes circonstances. Toutes les mesures proposées doivent être adaptées au territoire concerné et aux conditions locales (cf. Directives Partie 1 « Analyse des conflits »). Sauf cas particulier, une combinaison des mesures présentées ci-après paraît judicieuse.

En principe, on peut différencier les groupes de mesures suivants:

- Limitation des décollages
- Limitation des atterrissages
- Limitation des survols
 - Evitement de zones particulièrement sensibles
- Différenciation temporelle des mesures préconisées
- Information sur les mesures et conventions adoptées

La pertinence des mesures est indiquée sommairement par les symboles 👍 ou 👎. On laisse entendre par là que telle mesure est généralement plutôt appropriée ou inappropriée pour éviter des conflits. Il s'agit cependant d'appréciations purement globales qui, selon les cas concrets, peuvent fort bien varier. La combinaison de diverses mesures peut également mener à une

Vol libre & Faune sauvage

appréciation différente. Pour certaines mesures, cette appréciation dépend absolument des conditions locales, si bien qu'il est alors impossible de donner une appréciation générale (👍👎).

© 2009 Office fédéral de l'environnement OFEV, rédaction: FaunAlpin, Berne

LIMITATION DES DECOLLAGES

Caractéristiques générales:

- Les limitations des décollages sont facilement contrôlables.
- Les pilotes peuvent respecter sans difficultés les accords conclus.
- Les mesures sont aisément communicables.
- L'effet est uniquement local; pas de protection globale des espaces.
- La base légale pour des interdictions serait fournie.

Mesure	Explication	Avantages	Particularités
Limitation de l'accès 	L'accès, notamment en véhicule, à un territoire déterminé est d'une manière générale limité	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour quelques lieux clairement définis • Adaptée pour les zones protégées existantes • Egalement adaptée pour prévenir d'autres conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne concerne pas uniquement les libéristes, mais toutes les personnes • Implique de nombreuses exceptions
Obligation de rester sur les chemins 	Interdit de quitter les routes et chemins dans un territoire déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour des territoires étendus et les zones protégées existantes • Adaptée lorsque le réseau de chemins est peu dense • Egalement appropriée pour prévenir d'autres conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne concerne pas uniquement les libéristes, mais toutes les personnes • Implique des exceptions
Renoncement aux décollages 	On renonce à décoller dans un territoire déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Adapté pour quelques lieux spécifiques et des zones assez vastes • Sensé dans le cas de nombreux terrains de décollages disséminés • Sensé si les conflits apparaissent à proximité des terrains de décollage 	
Désignation des terrains de décollage 	On décolle uniquement sur les terrains dits «officiels»	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour quelques lieux clairement définis • L'activité de vol n'est pas réduite globalement, mais canalisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les terrains de décollage doivent être entretenus
Limitation des transports 	Les téléfériques renoncent à transporter les libéristes	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour les décollages dont l'accès est limité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les décollages ne sont pas réduits d'une manière générale, mais uniquement rendus plus difficiles • Acceptation de la part des exploitants de transports à câble très aléatoire

LIMITATION DES ATERRISSAGES

Caractéristiques générales:

- Les limitations des atterrissages sont facilement contrôlables.
- Les pilotes peuvent respecter sans difficultés les accords conclus.
- Les mesures sont aisément communicables.
- L'effet est uniquement local; pas de protection globale des espaces.
- La base légale pour des interdictions serait fournie.
- Les exceptions restent autorisées («atterrissages d'urgence»).

Mesure	Explication	Avantages	Particularités
Limitation de l'accès 	L'accès, notamment en véhicule, à un territoire déterminé est d'une manière générale limité	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour quelques lieux clairement définis • Adaptée pour les zones protégées existantes • Egalement adaptée pour prévenir d'autres conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne concerne pas uniquement les libéristes, mais toutes les personnes • Implique de nombreuses exceptions
Obligation de rester sur les chemins 	Interdit de quitter les routes et chemins dans un territoire déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour des territoires étendus et les zones protégées existantes • Adaptée lorsque le réseau de chemins est peu dense • Egalement adaptée pour prévenir d'autres conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne concerne pas uniquement les libéristes, mais toutes les personnes • Implique des exceptions • Peu sensée si le réseau de chemins est dense, des zones d'habitation sont proches ou l'exploitation de la zone est intense
Renoncement aux atterrissages 	On renonce à atterrir dans un territoire déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Adapté pour quelques lieux spécifiques et des zones assez vastes • Sensé dans le cas de nombreux terrains d'atterrissage disséminés • Sensé si les conflits apparaissent à proximité des terrains d'atterrissage 	
Désignation des terrains d'atterrissage 	On atterrit uniquement sur les terrains dits «officiels»	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptée pour quelques lieux clairement définis • L'activité de vol n'est pas réduite globalement, mais canalisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les atterrissages doivent être entretenus (c'est souvent déjà le cas)

LIMITATION DES SURVOLS

Caractéristiques générales:

- Les limitations des survols sont difficilement contrôlables.
- Les limites doivent être adaptées aux conditions locales (topographie).
- Cette mesure peut être bien adaptée aux besoins (utilisation de l'espace) des animaux.
- Les exceptions doivent être réglementées (cas d'urgence).
- Il n'y a généralement pas de base légale permettant d'imposer des interdictions.

Mesure	Explication	Avantages	Particularités
Renoncement aux survols 	On renonce à survoler un territoire déterminé	<ul style="list-style-type: none"> • Adapté pour des territoires étendus et les zones protégées existantes • Protection de zones éloignées des terrains de décollage et atterrissage 	
Secteurs de vol 	Seuls peuvent être survolés les secteurs de vol désignés	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptés pour des territoires étendus et les zones protégées existantes • Protection de zones éloignées des terrains de décollage et atterrissage • L'activité de vol n'est pas réduite globalement, mais canalisée 	
Altitude minimale de survol 	Une altitude minimale de survol est respectée au-dessus d'une zone particulière		<ul style="list-style-type: none"> • L'altitude minimale de survol est tributaire des conditions locales (200 – 800 m) • Difficile à discerner et respecter par les pilotes
Ecart minimal à la pente 	Lors du survol, un écart latéral minimal par rapport à la pente est respecté		<ul style="list-style-type: none"> • L'écart minimal à la pente est tributaire des conditions locales (200 – 500 m) • Difficile à choisir et respecter par les pilotes

ÉVITEMENT DE LIEUX PARTICULIÈREMENT SENSIBLES

Caractéristiques générales:

- Les restrictions sont difficilement contrôlables.
- Elles ne sont pas faciles à respecter par les pilotes.
- La mesure est appropriée pour la protection d'objets spécifiques à l'intérieur de zones étendues.
- Les limites doivent être adaptées aux conditions locales (topographie).
- Cette mesure peut être bien adaptée aux besoins (utilisation de l'espace) des animaux.
- Une simple adaptation de cette mesure en fonction de la situation annuelle est possible sans inconvénients majeurs.
- De telles mesures sont plutôt difficilement communicables.
- Il n'y a généralement pas de base légale permettant d'imposer des interdictions.

Mesure	Explication	Avantages	Particularités
Rochers à nidification 	Les habitats et lieux de couvain identifiés des oiseaux nichant dans les rochers sont évités à une distance suffisante	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitats sont parfaitement connus des experts • Un écart minimal est une mesure suffisante (300 m) • Actualisation annuelle de l'information 	
Lieux de parade 	Les lieux identifiés de parade pour les tétraonidés sont survolés à une altitude importante	<ul style="list-style-type: none"> • Ces lieux sont souvent bien connus des experts • Ces lieux ne varient généralement pas d'une année à l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> • L'altitude minimale de survol est tributaire des conditions locales (300 – 800 m)
Zone de limite de la forêt 	Le secteur de la limite de la forêt alpine est survolée à une altitude importante	<ul style="list-style-type: none"> • Protection d'un habitat particulièrement sensible • Un écart minimal est une mesure suffisante (300 – 800 m) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquement chaque libériste est CONTRAINT de survoler la limite de la forêt

DIFFERENCIATION TEMPORELLE

Caractéristiques générales:

- Une différenciation temporelle est appropriée pour l'ensemble des mesures indiquées ci-dessus.
- L'observation de restrictions temporelles est relativement facile à contrôler.
- Cette mesure est facile à respecter par les pilotes.
- L'investissement liée à l'information peut être assez important.

Mesure	Explication	Avantages	Particularités
Restrictions en fonction de la saison 	Les décollages, atterrissages ou survols sont réglementés diversement selon la saison	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des processus biologiques (parade, couvaion, mise bas) • Le vol reste autorisé en principe, mais les conflits potentiels sont réduits/concentrés sur certaines périodes • Coordination possible avec d'autres activités (tourisme, exploitation alpestre) 	
Restrictions selon les jours de la semaine 	Les décollages, atterrissages ou survols sont réglementés diversement selon les jours de la semaine	<ul style="list-style-type: none"> • Le vol reste autorisé en principe, mais les conflits potentiels sont réduits/concentrés • Coordination possible avec d'autres activités (tourisme) 	
Restrictions selon les heures de la journée 	Les décollages, atterrissages ou survols sont réglementés diversement selon les heures de la journée	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des processus biologiques (phases d'activité/de prise de nourriture) • Le vol reste autorisé en principe, mais les conflits potentiels sont réduits/concentrés 	

INFORMATION SUR LES MESURES & ACCORDS ADOPTES

Caractéristiques générales:

- Chaque mesure et accord ne peuvent être mis en oeuvre que s'ils sont accompagnés d'une information appropriée.
- Le public cible (pilotes de vol libre) doit être sensibilisé directement.
- Les accords adoptés peuvent être actualisés périodiquement.
- Toutes les mesures impliquent certains coûts et exigent un minimum d'entretien et de suivi.

Mesure	Explication	Avantages	Particularités
Décollages 	Information à proximité des terrains de décollage (tableaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu absolument spécifique au lieu choisi • Centré sur le public cible (pilotes) 	
Atterrissages 	Information à proximité des terrains d'atterrissage (tableaux, dépliants)	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu spécifique pour un territoire assez étendu • Centré sur le public cible • Conseils éven. possibles sur place • Coûts restreints 	<ul style="list-style-type: none"> • Information disponible seulement APRES le vol
Téléféreries 	Information dans les stations et cabines de téléféreries (tableaux, posters, dépliants)	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu spécifique au lieu choisi • Coûts restreints 	<ul style="list-style-type: none"> • Accord des exploitants indispensable • Pas centré sur le public cible
Offices du tourisme 	Information dans les offices du tourisme et sur d'autres lieux (tableaux, posters, dépliants)	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu spécifique pour un territoire assez étendu • Conseils éven. possibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas centré sur le public ciblé • Information pas directement liée au vol
Publications 	Publication des accords dans la presse spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu spécifique à souhait • Actualisation possible • Centré sur le public cible • Large diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Information pas directement liée au vol
Internet 	Publication des accords sur Internet (FSVL, clubs, écoles de vol)	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu spécifique à souhait • Actualisation immédiate possible • Centré sur le public cible • Large diffusion • Coûts restreints 	<ul style="list-style-type: none"> • Information pas directement liée au vol
Formation 	Intégration des accords à la formation des pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu spécifique à souhait • Centré absolument sur le public cible 	<ul style="list-style-type: none"> • Information pas directement liée au vol